Réunion de région



NORMANDIE PAYS DE LA LOIRE



- mercredi 22 février 2023 - (matin)



Ordre du Jour

Rappel: nous respectons les règles de la concurrence à chacune de nos réunions



- 1 Mot d'accueil des délégués de région
- 2 Tour de table conjoncturel
- 3 Sujets d'actualité
- Réunion 2024



Sébastien PRIEUR 🥎 🤦



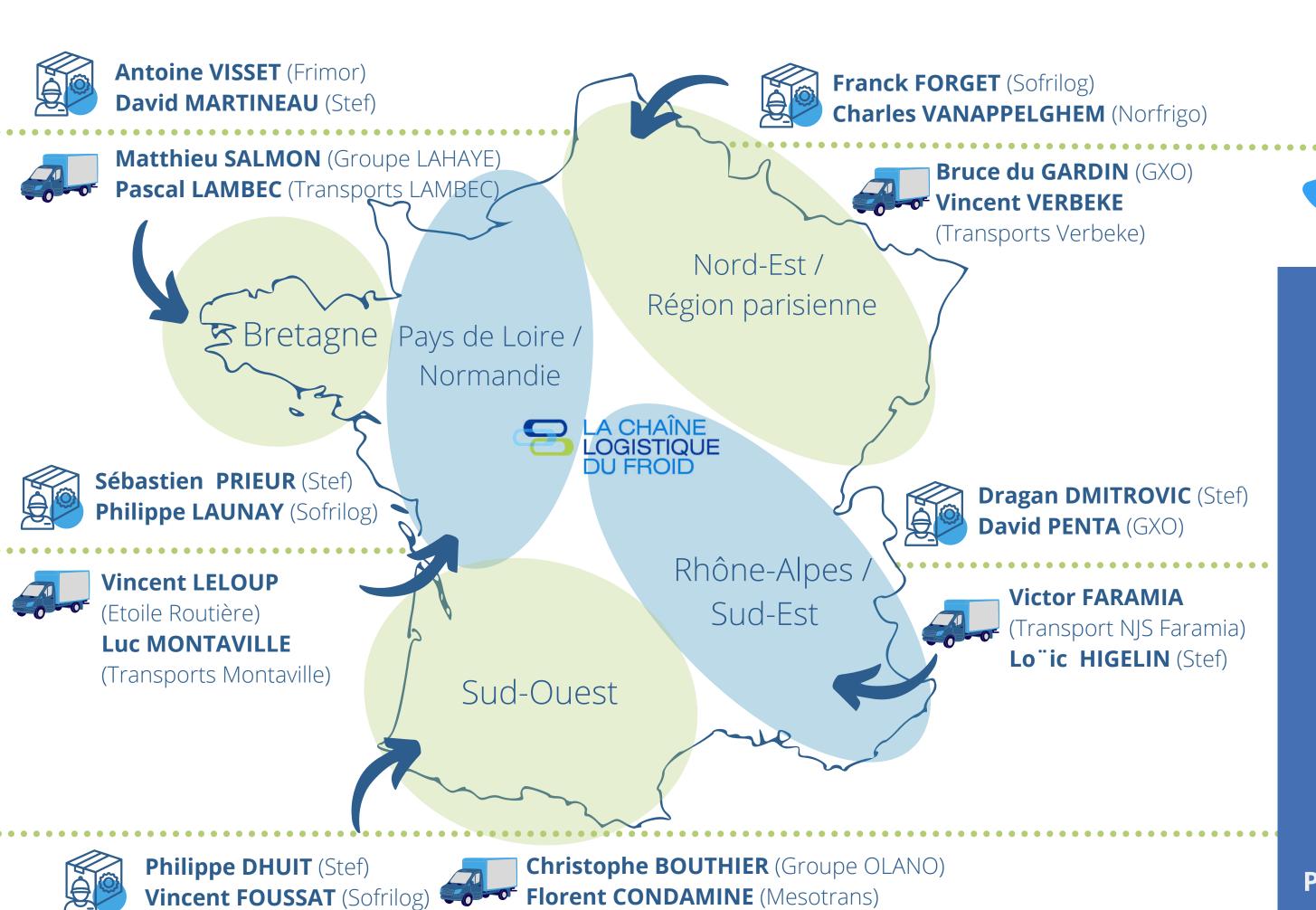
Vincent LELOUP



Vos
délégués
régionaux
vous
accueillent







Notre structure nationale et régionale

Les Délégués nationaux pour les comités logistique & transport :





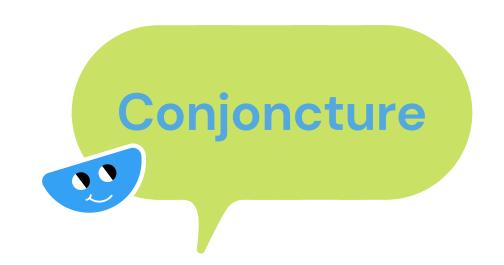
Laurent MALFETTES (Stef)
Sébastien HOGUET (Sofrilog)





Patrick LAHAYE (Lahaye Frigo)
Laurent LADOUX (Olano)











Sujets d'actualité

WEBINAIRE

WEBINAIRE



Aide financière de l'État :

décryptage du dispositif d'aide visant à compenser la hausse du coût de l'électricité

- présentation du dispositif d'aide "électricité/gaz" dit Energo
- · modalités d'accès, infos "Plan de résilience" et contacts

6 OCTOBRE 10H - 11H30

Claire COQUEBLIN & Thibault ENJALBERT

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Commissaire aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises (CRP) Service Protection du tissu économique



aux adhérents de :

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE



Je m'inscris!







Financement de l'énergie : décryptage des nouvelles aides, présentation du guichet unique et accompagnement individuel

- · connaître les nouveaux mécanismes d'aides à l'énergie
- · identifier les interlocuteurs à mobiliser pour être aidé

25 JANVIER 9H30 - 10H30

Thibault ENJALBERT

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Service Protection du tissu économique

avec la participation de la DRFIP Direction régionale des Finances publiques



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE



Je m'inscris!

Un évènement réservé aux adhérents de :





REPLAY disponibles sur le site internet



Actions de lobby : pour obtenir un pied de facture !



22/11/2022: courrier adressé au ministre B. LE MAIRE

26/01/2023 : RDV à la Direction Générale des Entreprises pour exprimer la demande

27/01/2023: RDV avec le cabinet du Président de la commission du Développement durable de l'Assemblée Nationale pour obtenir un appui et relais

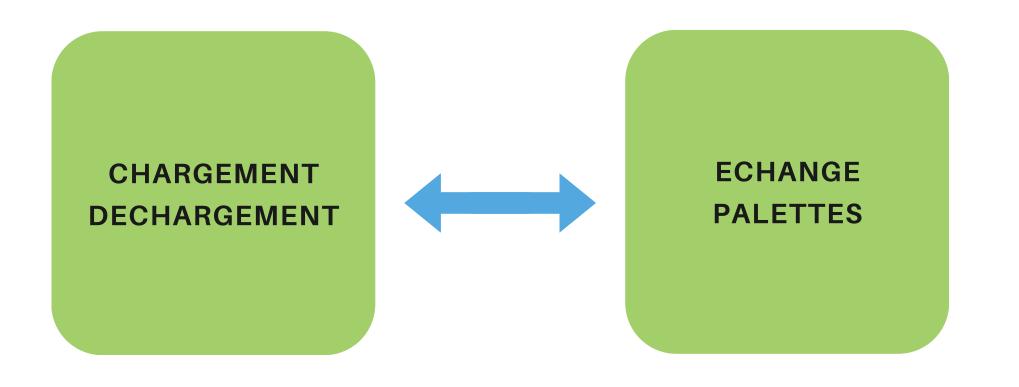
29/01/2023 : RDV avec la DGFIP Direction Générale des Finances Publiques pour exprimer la demande

9/02/2023: la DGITM recommande d'interroger la DGCCRF

Le travail de fond se poursuit...

Une fenêtre de tir pour parler palettes!

Deux sujets différents... à traiter en parallèle



"Le Ministre du Transport est déterminé à créer une "solution à la française" avec ou sans les organisations professionnelles, concernant le sujet du chargement/déchargement. " TLF, 09/11/22

DES POINTS COMMUNS ENTRE LES 2 SUJETS:

- Le chargement/déchargement de palettes vides est une des composantes communes aux deux sujets ;
- Pour les 2 sujets, tous s'accordent à dire que le contrat type (prestations annexes) ne protège plus les transporteurs à cause de la dérive des pratiques terrain et de la pression commerciale qui rendent le problème irrémédiable ;
- Pour les 2 sujets, tous d'accordent à dire qu'à ce stade (absence de résultats issus du dialogue interprofessionnel), seule la réglementation est en mesure de résoudre les problèmes attenants à ces deux sujets ;
- Les 2 sujets ont un impact négatif sur : l'attractivité du métier de conducteur, la Santé Sécurité au Travail, etc...

Palettes: notre position

S'unir collectivement autour d'une même position



Résumé du sujet

L'échange palettes, dont les règles sont régies par le contrat type en tant que prestation annexe, a subi des dérives commercialement irrémédiables ces dernières années. Les crises successives (pénurie de bois, pénurie de main d'oeuvre, hausse des prix, pratiques commerciales déloyales,...) ont amené le transport frigorifique au bord de la rupture et l'obligent à s'emparer du problème pour trouver une solution collective permettant de repartir sur des bases assainies.

Exemple : des entreprises de transport sont déficitaires de plusieurs centaines de milliers d'euros de palettes non récupérées

Position de LA CHAINE LOGISTIQUE DU FROID

Comme pour le sujet du chargement/déchargement, nous voulons demander au Ministre du Transport de bien vouloir traiter le sujet des palettes en utilisant la réglementation pour recadrer les pratiques déviantes. Très concrètement, il est nécessaire de déterminer par voie réglementaire le rôle et les responsabilités des chargeurs, des prestataires de services (transport et logistique) et des destinataires, tout au long du processus de consigne des palettes, sur la base de ces 2 principes fondamentaux :

- il appartient aux chargeurs et aux destinataires (amont/aval) de tenir leurs comptes palettes entre eux (dématérialisation) sans que les prestataires de transport n'aient à intervenir dans la tenue de ces comptes, ni n'en soient inquiétés;
- le transporteur affrété pour le transport de palettes vides l'est au titre du transport d'une marchandise à part entière ;

Démonstration de l'impact positif de la position



- Impact social: soulage les conducteurs d'une pénibilité physique (le remplissage d'un complet palettes est une manipulation technique contrairement au ramassage manuel aléatoire et répété) et d'une pénibilité mentale (paperasse, stress de la non-récupération,...), contribue à l'attractivité du métier de conducteur frigorifique, va dans le sens des demandes des OS;
- Impact environnemental: va accélérer la transition vers des pratiques plus vertueuses (émissions de CO2,...);
- Impact économique : soulage les transporteurs du passif que représente la déperdition des palettes dans leur bilan ;
- Impact commercial: simplifie la gestion des comptes palettes, lutte contre le marché noir des palettes;

Besoin de trouver des alliés

• l'AUTF / certaines GMS prêtes au changement / autres organisations professionnelles de la supply chain

Solution proposée

Co-construire avec le ministère du Transport le nouveau processus réglementaire de consigne des palettes en parallèle de sa décision concernant le chargement/déchargement > ce sont 2 dossiers différents mais ayant des points communs = c'est le moment d'en parler!



Nos actions de lobby:

05/11/2022: Consensus au sein du COMTRANS

13/12/2022: Accord de principe de notre Conseil d'Administration

10/01/2023 : Réunion de validation du *position paper* de LA CHAINE LOGISTIQUE DU FROID en présence des Délégués transport (P.LAHAYE et L.LADOUX), du Président (B.BOMPAS) et de D.BERTIN ;

15/01/2023 : Rédaction du *position paper* de LA CHAINE LOGISTIQUE DU FROID et envoi aux 3 OP (TLF, FNTR et OTRE) pour traitement en parallèle du dossier du chargement/déchargement (en veillant à ne pas mélanger les 2 sujets);

31/01/2023: Rendez-vous avec OTRE = OK avec notre position; 02/02/2023: Rendez-vous avec TLF = OK avec notre position; 07/02/2023: Rendez-vous avec FNTR = OK avec notre position;

O8/O2/2023 : le Ministre C.BEAUNE a mandaté IGEDD (inspection générale Env. et Dev. Dur.) pour obtenir un état des lieux et étude d'impacts sur le chargement/déchargement incluant : "une attention particulière à apporter sur le cas particulier de la gestion des palettes, tant sur le plan contractuel que sur le terrain"





L'article 60 de la loi de finances 2020 n°2019-1479 du 28 décembre 2019, a instauré :

- une hausse progressive de la TICPE sur le GNR;
- un pied de facture de répercussion des variations du coût du GNR ;

Les actions successives et conjointes des professionnels du transport frigorifique et des travaux publics ont permis d'obtenir :

- le report de la hausse de la TICPE au 1er janvier 2024 ;
- l'entrée en application du pied de facture sur le GNR au 1er janvier 2023 ;



GNR

La consommation de GNR étant liée à la température produite par le groupe frigorifique, depuis le 1er février 2021, ce taux de pondération (TP) distingue :

- Taux pondération (frais): les produits sous Tp° dirigée positive
 Taux de pondération (surgelés): les produits sous Tp° dirigée négative

Inscrite dans la loi, l'indexation est d'ordre public :

"Constitue un délit le fait, pour le cocontractant du transporteur (son client), de ne pas satisfaire aux dispositions relatives à la clause carburant et à sa répercussion (articlé L.3242- 3 du Code des transports). Le contrevenant s'expose à une amende de 15 000€ (multipliée par cinq si la personne morale est reconnue responsable)."



Règlementation européenne pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre (réchauffement climatique).

F-GAZ

Echéances:

- 2022 interdiction d'introduire des fluides vierges dans les équipements neufs ou en service (mais utilisation fluides régénérés ou recyclés ok)
- 2030 interdiction de mettre des équipements neufs sur le marché

Révision en cours :

- Accélération de la réduction des quantités de fluides mises sur le marché
- Propositions du parlement (Comité Envi)
 - Interdire le récours aux HFC recyclés et régénérés pour l'entretien et la maintenance dès 2027 ramener à 2027 l'interdiction de mise sur le marché d'équipements neufs contenant des HFC
 - Limiter les quotas

Enjeux:

Pour le transport frigorifique :

- pas de technologies alternatives disponibles à grande échelle
- comment assurer la maintenance des engins en service
- comment former les personnels aux nouvelles technologies
- conformité des nouvelles technologies à l'ATP

Pour la logistique :

• disponibilité et prix des HFC







Guide de Bonnes Pratiques Hygiène Transport et Logistique > déposé à la DGAI, attente de validation par l'administration



Groupe de travail "Qualité"

- > rédige des fiches bonnes pratiques pour les adhérents
- > propose des rencontres avec des intervenants extérieurs (consultants,...)

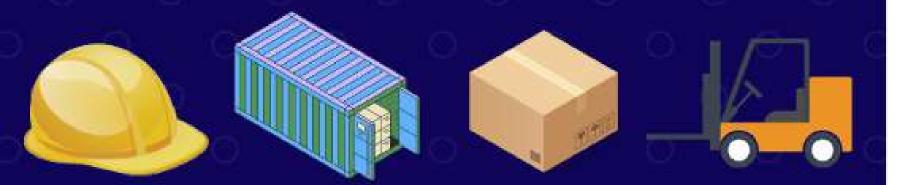




BONNES PRATIQUES de manutention des colis

5 thèmes = 5 fiches réunions à distance 2H par thème

Inscrivez-vous!

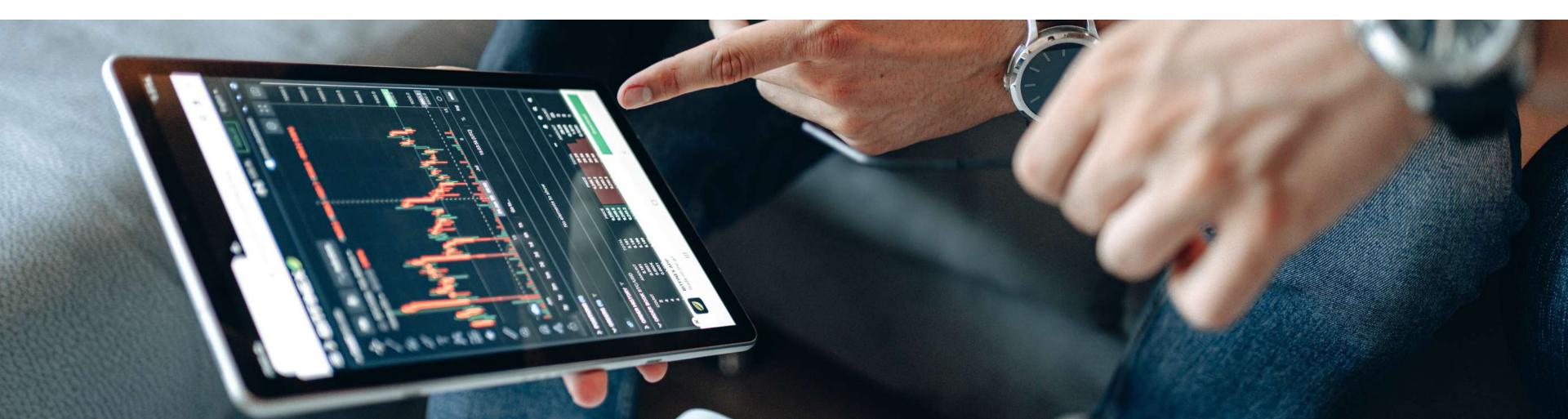


Thèmes:

- Chargement-déchargement des containers;
- Écrêtage palettes et réhausse
- Prépa/réapprovisionnement picking;
- Manutention palettes vides : mardi 21 mars de 14H à 16H
- Filmage manuel palettes;



- Êtes vous confronté à la dématérialisation lors des phases de transfert de marchandises ?
- Est-ce un sujet de réflexion chez vous ? avez-vous des difficultés ?
- Quelles sont vos attentes vis à vis de LA CHAINE LOGISTIQUE DU FROID ?







Entre le 5 avril et le 15 juin 2023

En partenariat avec l' AFT









DANS LES GRANDES LIGNES:

Un équipement frigorifique de démonstration : caisse frigorifique + tracteur + simulateur de conduite + des films 3D en entrepôt



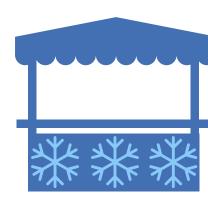
Des stands dédiés à la valorisation des métiers du froid, transport et logistique



FRIGO TOUR 2023

Des étapes régionales :

10 étapes = 10 villes





DU FROID

Une communication territorialisée :

presses régionales, radio locales, Élus locaux, Préfet, entreprises, autres fédérations en région ...



Un public stratégique ciblé : découvre et comprend les spécificités des métiers du froid









LES SCOLAIRES:

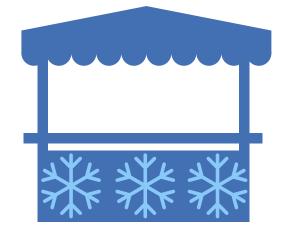
Lycées généraux Lycées professionnels et techniques Collèges

DEMANDEURS D'EMPLOI:

Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, structures locales d'insertion

LE GRAND PUBLIC:

pédagogie et éducation populaire



5 STANDS MÉTIERS:

Tenus par des adhérents

- Conduire
- Manipuler
- Réparer/Entretenir/Construire
- Organiser/Encadrer/Développer
- Nouvelles technologies / data

(couvrant tous les métiers du froid, que ce soit avant ou post BAC)

#attractivité #notoriété #pédagogie #réputation #vocation #curiosité #proactivité #différentiation





Étapes géographiques en fonction de de la capacité d'accueil des lycées professionnels

(cahier des charges technique)

10 étapes = 10 semaines

(hors vacances scolaires)

Le reste du temps:

Camion à disposition des adhérents ou garé pour éventuelles visites d'entreprises





CHAQUE MERCREDI:

Le camion et ses stands font étape en mode "village du froid " :

- matin : les scolaires
- midi : presse, entreprises, élus
- après-midi : demandeurs d'emploi

LES 10 ETAPES

HAUTS-DE-FRANCE:

• Bapaume - 05/04

NORMANDIE:

• Le Mesnil-Esnard - 12/04

ILE-DE-FRANCE:

• Cerny - 19/04

BRETAGNE:

• Guer - 03/05

PAYS-DE-LA-LOIRE:

• Angers - 10/05

AQUITAINE (NORD):

• Blanquefort- 17/05

AQUITAINE (SUD):

• St Jean de Luz - 24/05

OCCITANIE:

• Toulouse - 31/05

PACA:

Marseille – 07/06

RHÔNE-ALPES:

• Lyon -15/06









Les Rendez-Vous 2023 à LYON





Et si on se revoyait en 2024?



Bon appétit!



Réunion de région



NORMANDIE PAYS DE LA LOIRE



- mercredi 22 février 2023 - (après-midi)



"Aménagement du territoire : mobilité, foncier, ZAE, ZAN, transition…les territoires se transforment!"

> Bienvenue et merci à notre intervenant!











Urbaniste

Fondateur de l'agence CRAAFT www.agence-craaft.fr